

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 03 décembre 2020 à 18 heures 30 minutes
Salle du conseil

Présents :

Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, M. PERRIN Anthony

Secrétaire de séance : M. BOSC Laurent

Président de séance : Mme COMTE Delphine

53-20 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT- JOSEPH

Mme le Maire rappelle que la participation versée à l'école privée de Colombier le Jeune est de 433.67 € par élève, elle invite le conseil municipal à fixer la participation pour l'année scolaire 2020/2021; elle précise que cette participation est indexée sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE de juin de chaque année (indice hors tabac ensemble des ménages pour juin 2020-variation annuelle de -0.1%). D'autre part elle rappelle au conseil, la mise à disposition 4 jours par semaine, du personnel communal pour l'entretien des classes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe la participation de la commune à 433.24 € par élève pour les enfants domiciliés sur la commune.

Renouvelle la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des classes.

54-20 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

OGEC (contrat d'Association)	10 831.00
Voyage linguistique	/
Voyage école primaire	/
ADMR	400.00
BATTERIE FANFARE	100.00
CTE DES FETES	300.00
ANCIENS COMBATTANTS	100.00
ACCA	100.00
PETANQUE DES GORGES DU DOUX	100.00
ASSO CULTURELLE	100.00
AEP	100.00
APE	200.00
ASSO POUR LA SECURITE ROUTIERE	100.00
COMITE CONTRE LE CANCER	100.00
COMITE ANTI GRELE	100.00
AGE D'OR	100.00
FCCSB	/
LES PETITES COLOMBES	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations énumérées ci-dessus pour une somme totales de 12 731 €

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020 de la commune

55-20 - REVALORISATION DES LOYERS

Madame le Maire rappelle que les tarifs des locations des appartements et du local commercial situés place des commerces sont revalorisés pour le premier janvier 2021.

L'indice de référence des loyers était au 3ème trimestre 2019 de 129.99, il est au 3ème trimestre 2020 de 130.59 ce qui autorise une augmentation 0.46 %

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité Décide d'appliquer à l'ensemble des loyers et des

charges une augmentation de 0.46 %

Appartements	Loyers et charges 2020	Loyers 2021	Charges 2021
Appart. F3 N°1 (Mme BRUNATI)	485.12 €	393.94 €	93.41 €
Appart. F3B N°2 (Mme DESESTRET)	480.08 €	385.51 €	96.78 €
Appart. F3A N°3 (M. POREE)	480.08 €	385.51 €	96.78 €
Appart F4B N°4 (M. FRANÇOIS)	529.24 €	434.73 €	96.78 €
Appart. F4A N°5 (Mme BRUCHON)	529.24 €	434.73 €	96.78 €
LOCAL COMMERCIAL (Mme GARNODIER)	221.93 €	222.95 €	/

56-20 - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Madame le Maire présente au conseil municipal les titres que le percepteur de Tournon sur Rhône n'a pu recouvrer, la somme étant inférieure au seuil de poursuites ou suite à un effacement de dettes. Demande au conseil municipal l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables dont le montant s'élève à 596.64 €

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Accorde décharge à Monsieur le Percepteur de Tournon sur Rhône pour les titres détaillés ci-dessous.

- Titre T-3 2018 DE 548.94 € (effacement de dette-loyers) pour l'année 2018
- Titre R-76-2556 de 18.10 € (RAR inférieur au seuil de poursuite-périscolaire) pour l'année 2017
- Titre T-624 de 29.60 € (RAR inférieur au seuil de poursuite-périscolaire) pour l'année 2018

Copie de la présente sera transmise à Monsieur le Percepteur

57-20 - ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE AUX ECOLES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire les enfants des écoles ne pourront bénéficier du spectacle qui leur est offert chaque année à Noël, pour cette raison Mme le Maire propose au conseil municipal d'offrir du matériel informatique (tablettes) à chaque école et présente au conseil les devis de SMS INFORMATIQUE pour un montant de 1 244.16 € TTC et de BOULANGER pour un montant de 1 075.38 TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Choisit le devis proposé par BOULANGER à VALENCE pour la fourniture de tablettes pour un montant TTC de 1 075.38 €

58-20 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

INVESTISSEMENT DEPENSES	MONTANT
21318 (041) : Autres bâtiments publics	75 879,00
TOTAL	75 879,00

INVESTISSEMENT RECETTES	
2031 (041) : Frais d'études	75 211,00
2033 (041) : Frais d'insertion	668,00
TOTAL	75 879,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
60611 (011) : Eau et assainissement	1 500,00
60612 (011) : Energie - Electricité	1 200,00
60631 (011) : Fournitures d'entretien	1 523,00
611 (011) : Contrats de prestations de servi	3 000,00
615232 (011) : Réseaux	2 828,00
61558 (011) : Autres biens mobiliers	830,00
63512 (011) : Taxes foncières	1 450,00
6474 (012) : Versements aux autres oeuvres	1 060,00
TOTAL	13 391,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	
6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	13 391,00
TOTAL	13 391,00

59-20 - TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis détaillé de l'entreprise EVTP pour la réfection du

Chemin de la Catara pour un montant TTC de 19 139.71 € et le devis de l'entreprise VAUX Emmanuel pour un montant TTC de 19 800.00 €
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Décide de réaliser les travaux de réfection du Chemin de la Catara Choisit l'entreprise VAUX Emmanuel TP pour un montant TTC de 19 800.00 €
Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire fait lecture du courrier de M. LEPINE Mathieu, dans lequel il demande à la commune de déclasser et de déplacer le chemin rural qui passe au milieu de sa propriété.
Après avoir écouté les commentaires de Mme le Maire, le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de M. LEPINE.

Mme le Maire explique que les associations qui utilisent régulièrement la salle de la Maison de Pays payent un loyer annuel à la commune. Le montant varie en fonction du nombre d'utilisation de cette salle.
Vu le contexte sanitaire, les associations n'ont pu profiter de la salle que très peu de temps cette année. Elle demande au conseil de bien vouloir annuler les loyers pour toutes les associations utilisatrices.
Le conseil accepte la proposition de Mme le Maire, un courrier sera envoyé pour les informer de cette décision

Commission Aide sociale : Le repas de fin d'année organisé pour les personnes de plus de 70ans n'aura pas lieu cette année. Les membres de la commission d'action sociale ont décidé, pour marquer cette période de Noël difficile, de confectionner un petit colis pour toutes les personnes ayant eu 70 ans cette année. Celui-ci sera distribué en mairie le 19/12 et le 21/12 entre 9h00 et 11h00

Commission voirie : les travaux de nettoyage des fossés réalisés par l'entreprise VAUX Emmanuel sont presque terminés.
Croix de la commune : Plusieurs croix de la commune sont en mauvais état; un devis sera demandé pour qu'elles soient refaites.

Commission travaux : Des travaux d'électricité sont à prévoir à l'école publique suite au passage pour le contrôle de la société APAVE.
Attente d'un devis pour de nouveaux extincteurs (Ecole, Mairie et Eglise) à l'entreprise SICLI
Attente d'un devis pour VMC dans un appartement communal

Commission information : Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Cette année il y a beaucoup moins de financeurs certainement du au contexte social actuel. L'adhésion à panneau pocket est une réussite, de plus en plus d'abonnés téléchargent l'application. La commission réfléchit sur la mise en place d'une page facebook.
Les traditionnels voeux du maire ne pourront être organisés cette année.

Commission fleurissement : Les plantations aux abords de la maison de pays sont terminées. Les jardins de crussols doivent intervenir pour changer des plants qui n'ont pas pris. Il faudrait prévoir le paillage des macifs pour l'hiver.

Decorations de Noël : les guirlandes de Noël seront mises en place par les conseillers municipaux le samedi 5/12 ainsi que quelques décorations réalisées par des membres du conseil.

Nettoyage du clocher de l'église ; Après la capture de plusieurs centaines de pigeons par un fauconnier, un nettoyage des fientes a été réalisé par une entreprise spécialisée.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,